

A.D.N.D
Société par actions simplifiée
Au capital de 402 000 euros
Siège social : 3 rue de Kersimon,
56250 MONTERBLANC
922 299 946 RCS VANNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 4 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à -23 215 euros de la manière suivante :

Origine

Perte de l'exercice : -23 215 euros

Affectation

Au compte « **report à nouveau** » -23 215 euros

Compte tenu de cette affectation :

- Le compte "report à nouveau" s'élève à la somme de -43 846 euros;
- Les capitaux propres de la Société s'élèvent à la somme de 358 154 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

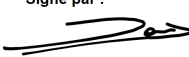
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 4 juin 2025

Certifié conforme

Monsieur Patrick DANARD, Président

Signé par :


BC6EC72C0F7A4EF...

Désignation de l'entreprise		A . D . N . D										Néant ☐																	
Adresse de l'entreprise		3 RUE DE KERSIMON										56250		MONTERBLANC															
SIRET																9	2	2	2	9	9	9	4	6	0	0	0	1	7
Durée de l'exercice en nombre de mois *										1	2	Durée de l'exercice précédent *										1	3						
																				Exercice N clos le									
																				3	1	1	2	2	0	2	4		
ACTIF										Brut				Amortissements – Provisions				Net											
										1				2				3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		{		Fonds commercial *						010					012													
			Autres *						014	101 830				016	38 717				63 113										
	Immobilisations corporelles *										028	1 106 105				030	41 199				1 064 906								
	Immobilisations financières * (1)										040					042													
	Total I (5)										044	1 207 935				048	79 915				1 128 019								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *										050					052												
		Marchandises *										060					062												
	Avances et acomptes versés sur commandes										064					066													
	Créances (2)		{		Clients et comptes rattachés *						068					070													
			Autres * (3)						072	854				074	854														
	Valeurs mobilières de placement										080					082													
	Disponibilités										084	123 559				086					123 559								
	Charges constatées d'avance *										092					094													
Total II										096	124 414				098					124 414									
Total général (I + II)										110	1 332 348				112	79 915				1 252 433									
PASSIF																		Exercice N		NET									
														1															
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *												120	402 000															
	Écarts de réévaluation												124																
	Réserve légale												126																
	Réserves réglementées *												130																
	Autres réserves		(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *								131			)	132													
	Report à nouveau												134	(20 631)															
	Résultat de l'exercice												136	(23 215)															
	Subventions d'investissement												137																
	Provisions réglementées												140																
	Total I												142	358 154															
Provisions pour risques et charges												Total II	154																
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées												156	447 306															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours												164																
	Fournisseurs et comptes rattachés *												166	542															
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)								169			)	172	2 517															
	Comptes courants d'associés												173	443 914															
Autres dettes												175	2																
Produits constatés d'avance												174																	
												Total III	176	894 279															
Total général (I + II + III)												180	1 252 433																
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an						193					(4)	Dont dettes à plus d'un an				195											
	(2)	Dont créances à plus d'un an						197					(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *				182											
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs						199						Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *				184											

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS A.D.N.D				Néant ☐ *	
					Exercice N clos le		
A – RÉSULTAT COMPTABLE					Formulaire déposé au titre de l'IR 018		
					31 12 2024		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
		Services *		217	218		
				46 566			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitations reçues				226		
	Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232 46 566			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242 6 678		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243	244 4 016			
	Rémunérations du personnel *				250 12 429		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252 3 651		
	Dotations aux amortissements *				254 42 439		
	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI				255		
	Dotations aux provisions				256		
	{	Autres charges		259	262 4		
		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		260			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles						
Total des charges d'exploitation (II)				264 69 217			
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270 (22 652)		
Produits financiers (III)		280	9 695		294 10 259		
Charges financières (V)							
Produits exceptionnels (IV)					290		
{	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347	300		
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310 (23 215)		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314 23 215		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles *		322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324				
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999					
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU – TE (44 octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138			
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	BUD (44 sexdecies)	992					
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				352	354 23 215		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		23 215		
	Déficits antérieurs reportables * 20... 631..... dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				370	372		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS A.D.N.D										Néant ☐					
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *					
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406							
		Autres		410	101 830	412		414		416	101 830						
Immobilisations corporelles		Terrains		420	316 600	422		424		426	316 600						
		Constructions		430	761 400	432		434		436	761 400						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446							
		Installations générales, agencements, aménagements divers		450	27 131	452		454		456	27 131						
		Matériel de transport		460		462		464		466							
		Autres immobilisations corporelles		470	974	472		474		476	974						
Immobilisations financières				480		482		484		486							
TOTAL				490	1 207 935	492		494		496	1 207 935						
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																	
Fonds commercial				495		497		498		499							
Autres immobilisations incorporelles				500	18 351	502	20 366	504		506	38 717						
Immobilisations corporelles		Terrains		510		512		514		516							
		Constructions		520	16 610	522	19 035	524		526	35 645						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		530		532		534		536							
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540	2 191	542	2 713	544		546	4 904						
		Matériel de transport		550		552		554		556							
		Autres immobilisations corporelles		560	325	562	325	564		566	649						
TOTAL				570	37 477	572	42 439	574		576	79 915						
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)															
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1		2		3		4		5							
		6		7		8		9		10							
Immobilisations		Valeur d'actif *		Amortissements*		Valeur résiduelle		Prix de cession*		Plus ou moins-values							
										Court terme*		Long terme					
		①		②		③		④		⑤		19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧	
1																	
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
10																	
Total		578		580		582		584		586		581		587		589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579		Régularisations		590		583		594		595			
TOTAL								596		585		597		599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise A . D . N . D				Néant ☐ *					
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600	602	604	606						
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601	603	605	607						
	Autres provisions réglementées *		610	612	614	616						
Provisions pour risques et charges			620	622	624	626						
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630	632	634	636						
	Sur stocks et en cours		640	642	644	646						
	Sur comptes clients		650	652	654	656						
	Autres provisions pour dépréciation		660	662	664	666						
TOTAL			680	682	684	686						
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
		Dotations		Reprises								
Fonds commercial		681	683									
Autres Immobilisations Incorporelles		700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes							
Terrains		710	715	2								
Constructions		720	725	3								
Installations techniques, matériel et outillage		730	735	4								
Inst. générales, agencements et aménagements divers		740	745	5								
Matériel de transport		750	755	6								
Autres immobilisations corporelles		760	765	7								
TOTAL		770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780				
II DÉFICITS REPORTABLES												
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	20 631								
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter							
Déficits imputés			983									
Déficits reportables			984	20 631								
Déficits de l'exercice			860	23 215								
Total des déficits restant à reporter			870	43 846								
III DIVERS												
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325				381		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327						
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326				380		
N° du centre de gestion agréé										388		
Montant de la TVA collectée										374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A . D . N . D		Néant ☐ *			
Exercice ouvert le :01/01/2024.....		et clos le :31/12/2024.....		Données en nombre de mois <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2
1	2						
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :				376			
Dont apprentis				657			
Dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105			
TOTAL 1				106			
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues				113			
Variation positive des stocks				111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 2				144			
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				121			
Variation négative des stocks				145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150			
TOTAL 3				152			
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)				137			
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF				117	0		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)					026		
Période de référence	024	016					
Date de cessation							

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »